

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Alliages à base de NICKEL

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Noms commerciaux : GAMMARC NC1 SB, GAMMARC NC6 SB, Brasure baguette
GAMMARC Ni-Cr.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange :
Production de prothèses dentaires dans un laboratoire.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse :

ALLIDEX

s.c.s. Anne Meignan & Cie

12 rue de la Turbie

98000 MONACO

N° de téléphone +377.92.05.68.88

N° de Fax +377.92.05.39.12

Courriel info@allidex.mc

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux voir votre hôpital ou centre antipoison le plus proche.

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 modifié



GHS08 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétés ou d'une exposition prolongée.

Carc. 2
STOT RE 1

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc



GHS07 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Skin Sens. 1

2.2 *Eléments d'étiquetage*

Etiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger



Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette, contient :

Nickel

Chrome

Phrases-R

40 Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

48/23 Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrases-S

22 Ne pas respirer les poussières.

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés (E.P.I.).

39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Conseils de prudence (CLP):

260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

302 En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.

501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

Informations relatives à l'étiquetage :

Sous la forme sous laquelle le produit est commercialisé, il ne présente aucun risque ni pour la santé humaine par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau, ni pour les eaux, raison pour laquelle il n'est pas soumis à l'étiquetage, cf :

- Règlement (CE) N° 1272/2008 dit « CLP », annexe I, point 1.3.4 (« Métaux massifs, alliages, mélanges contenant des polymères, mélanges contenant des élastomères ») ;
- Directive N° 1999/45/CE (DPD), annexe VII (cf. Directive CE 67/548/CE, annexe VI, section 9.3 (« Alliages, préparations contenant des polymères et préparations contenant des élastomères »))

2.3 Autres dangers

Si la forme du produit est modifiée au cours de son utilisation, en comparaison à l'état livré (par exemple par meulage, polissage, électro-érosion, soudage, fusion) et s'il se forme des poussières ou des vapeurs, les risques, présentés par les substances dangereuses qu'il contient (voir les indications figurant au chapitre 3), peuvent alors entrer en activité.

Evaluation PBT : Non applicable

Evaluation vPvB : Non applicable

Section 3 : Composition/Information sur les composants.

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

<u>Concentration %</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>INDEX N°</u>	<u>Classification selon le 67/548/CEE</u>
Nickel (Ni)				
60 – 70%	7440-02-0	231-111-4	028-002-00-7	Carc. Cat 3 Xn R40 Xi R43 T R48/23 Carc. 2 H351 STOT RE 1, H372 Skin Sens 1, H317

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

<u>Concentration %</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>INDEX N°</u>	<u>Classification selon le 67/548/CEE</u>
Chrome (Cr)				
20 – 25%	7440-47-3	231-157-5		
Molybdène (Mo)				
5 – 10%	7439-98-7	231-107-2		
Tantale (Ta)				
0 – 5%	7440-25-7	231-135-5		
Niobium (Nb)				
0 – 4%	7440-03-1	231-113-5		

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indication générales

En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Contacter un médecin si des rougeurs se déclarent.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10-15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin si l'irritation persiste.

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche à l'eau et contacter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés.

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucune donnée disponible.

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Poudre d'extinction pour les incendies sur les métaux. Sable.

Agent d'extinction non approprié

Eau, mousse, dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers.

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Pour les non-secouristes

Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter la formation de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Porter un vêtement de protection et un équipement appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout, dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre ou le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre « élimination ».

6.4 Références à d'autres sections.

Aucune donnée disponible.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Indications pour l'utilisation en toute sûreté.

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

Mesures générales de protection et d'hygiène.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter son travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs et les poussières.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité.

Mesures techniques et conditions de stockage.

Stocker sec et garder le récipient fermé lorsqu'il est inutilisé.

Exigence concernant les aires de stockage et les conteneurs.

Aucune mesure particulière nécessaire.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits.

Aucune donnée disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail.

Dénomination de la substance	N° CAS	N° EINECS	VME* (mg/m3)
Nickel (métal)	7440-02-0	231-111-4	1 - C2 (substance classée cancérogène de catégorie 2)
Chrome (métal)	7440-47-3	231-157-5	2
Molybdène	7439-98-7	231-107-2	5 (10 – VLEP)
Tantale	7440-25-7	231-135-5	5

*Valeurs Moyenne d'Exposition.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

Équipement de protection individuel (E.P.I.)

Protection des yeux et du visage.

Porter des lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains.

Porter des gants de protection réfractaire lors du traitement thermique. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail. Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, leur stockage, les soins et leur remplacement. Remplacer immédiatement les gants endommagés ou dégradés.

Protection de la peau

Porter des vêtements de travail adaptés.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre des mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. (EN 149)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 *Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*

Etat physique	Solide
Couleur	Argent métallique
Odeur	Inodore
pH	N/A
Point de fusion	1000 - 1300°C
Point d'ébullition	N/A
Point d'éclair	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Inflammabilité	N/A
Limites sup/inf d'inflammabilité	N/A
Limites sup/inf d'explosivité	N/A
Pression de vapeur	N/A
Densité de vapeur	N/A
Densité	8.0gr/cm ³ - 8.4gr/cm ³
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage octanol/eau	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Température de décomposition	N/A
Viscosité	N/A
Propriétés combura	N/A
Propriétés explosives	N/A

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

9.2 *Autres informations*
Aucune autre donnée disponible.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 *Réactivité*
Aucune donnée disponible.

10.2 *Stabilité chimique*
Aucune donnée disponible.

10.3 *Possibilité de réactions dangereuses*
Risque de formation d'hydrogène en cas de contact avec des acides.

10.4 *Conditions à éviter*
Aucun connu jusqu'à présent.

10.5 *Matières incompatibles*
Acides

10.6 *Produits de décomposition dangereux*
Pas de produit de décomposition dangereux connu.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 *Information sur les effets toxicologiques*

Toxicité aiguë	Aucune donnée
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune donnée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune donnée
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée
Cancérogénicité	Aucune donnée
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée
Toxicité spécifique pour certains organes ciblés – Exposition unique	Aucune donnée
Toxicité spécifique pour certains organes ciblés – Exposition répété	Aucune donnée
Danger par aspiration	Aucune donnée

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

11.2 *Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée.*

L'exposition fréquente et prolongée à hautes concentrations de poussières peut provoquer l'irritation des voies respiratoires. L'absorption de poussières en grande quantité contenant du métal peut provoquer éventuellement une intoxication aiguë accompagnée de nausées et/ou de vomissements.

Section 12 : Information écologiques

12.1 *Toxicité*

Aucune donnée disponible

12.2 *Persistance et dégradabilité*

Aucune donnée disponible

12.3 *Potentiel de bioaccumulation*

Aucune donnée disponible

12.4 *Mobilité dans le sol*

Aucune donnée disponible

12.5 *Résultats des évaluations PBT et vPvB*

Aucune donnée disponible

12.6 *Autres effets indésirables*

Aucune donnée disponible

12.7 *Complément d'information*

A notre connaissance, l'emploi correct du produit n'engendre pas d'effets toxiques.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit / emballages

Attribuer un numéro de code de déchet selon le Catalogue Européen des Déchets (CED) en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ex. alliages ferreux 12-01-02, alliages non-ferreux 12-01-04, emballages en matière plastique 15-01-02...

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10327

Section 14 : Informations relatives au transport

Aucune mesure particulière.

12, rue de la Turbie
MC – 98000 MONACO

Tel. +377.92.05.68.88
Fax. +377.92.05.39.12
E-mail: info@allidex.mc

Section 15 : Information réglementaires

15.1 Réglementation et législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Limitations d'emploi

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladie professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit ainsi que la Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

Section 16 : Autres données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité :

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans leur version respective actuellement en vigueur.
Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Fiches toxicologique INRS N° 128, 68. « Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France » ED984 INRS. « La Fiche de données de sécurité » ED954 INRS.
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE.

Abréviations

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE N° 1272/2008)
DPD	Directive 1999/45/CE concernant les préparations dangereuses.
N° CAS	Numéro du Chemical Abstract Service.
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
EPI	Equipement de protection individuelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.
REACH	Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (CE) N° 1907/2006.
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle.
VME	Valeur Moyenne d'Exposition.

Révision : 10/09/2013

Raison de la révision : création de la FDS (mise en conformité au Règlement N°1272/2008)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.